

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 09 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 1^{er} Juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Justin CLAIRET, Jean-Marc ROBILLART, Jérôme LEBIDOIS, Geoffrey DECOUPIGNY, Gérard HOCHAIN, Dominique GALLET, Jean-Claude DEVAUX, Candice DUBOIS-LAGNEL, Stéphan BERTHE, Elsa CUVELLIEZ, Myriam FAUQUEMBERGUE, Laurence LOUCHEZ, Jean-Pierre SANTERNE

Absent ayant donné procuration : Mr LETURGIE Jérôme à Mr DECOUPIGNY Geoffrey – Mr GABRYELCZYK Michel à Justin CLAIRET

Monsieur Jean-Marc ROBILLART a été désigné secrétaire de séance.

1°/ Adoption du compte –rendu de la séance 11 Avril 2023

Le compte-Rendu de la séance du 11 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2°/ Elections des Délégués et Suppléants – Elections Sénatoriales 2023

Mise en place du bureau électoral : Monsieur Justin CLAIRET, maire a ouvert la séance.

Jean-Marc ROBILLART a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Dominique GALLET, Jean-Claude DEVAUX, Elsa CUVELLIEZ et Stéphan BERTHE ;

Mode de scrutin : Monsieur Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour du scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le maire a également rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et suppléants (art. L.O 286.1 du code électoral).

Monsieur le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune de nationalité française.

Monsieur le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate où soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Déroulement de chaque tour de scrutin : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

ELECTION DES DELEGUES

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 15

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- DUBOIS – LAGNEL Candice : 15 Voix

- LOUCHEZ Laurence : 15 Voix

- CUVELLIEZ Elsa : 15 Voix

Proclamation de l'élection des délégués :

- DUBOIS-LAGNEL Candice née le 12 Janvier 1985 à Lille. A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

- LOUCHEZ Laurence née le 12 Septembre 1985 à Condé sur l'Escaut. A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

-CUVELLIEZ Elsa née le 28 Avril 1998 à Arras. A été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 15

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- GALLET Dominique : 15 Voix
- DEVAUX Jean-Claude : 15 Voix
- DECOUPIGNY Geoffrey : 15 Voix

Proclamation de l'élection des suppléants

- GALLET Dominique né le 08 Septembre 1951 à Lens. A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

- DEVAUX Jean-Claude né le 19 Août 1954 à Loos en Gohelle. A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

-DECOUPIGNY Geoffrey né le 15 Juillet 1975 à Arras. A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

3°/ Questions Diverses

Aucune question

Fin de la séance : 19h05